

# Procédure d'équivalence simplifiée pour d'autres méthodes

---

Les thérapeutes qui sont déjà titulaires du Certificat de Branche OrTra TC peuvent suivre une procédure d'équivalence simplifiée pour la reconnaissance d'autres méthodes, ce en vue d'obtenir le Certificat de Branche OrTra TC.

**La procédure d'équivalence peut être suivie pour trois méthodes au maximum.** Le formulaire d'inscription sur le site web de l'OrTra TC offre une option d'inscription spéciale à cet effet. Les personnes intéressées doivent encore soumettre que les justificatifs accompagnés d'un \* (voir également l'annexe au Règlement relatif à la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche OrTra TC):

- Formation initiale et continue spécifique à la méthode
- Examen final
- Processus individuel propre à la méthode
- Stage/traitements

Il n'est plus nécessaire d'apporter les preuves du Tronc Commun ni de rédiger un essai supplémentaire.

**Celles et ceux qui sont déjà en possession d'un diplôme fédéral** peuvent demander au secrétariat un autre Diploma Supplement pour une autre méthode, à condition qu'il présente un Certificat de Branche OrTra TC dans la méthode correspondante, certificat qui peut être obtenu via la procédure d'équivalence simplifiée décrite ci-dessus. Le diplôme fédéral ainsi que le Certificat de Branche de la méthode supplémentaire doivent être envoyés par courriel à [info@oda-kt.ch](mailto:info@oda-kt.ch). Les coûts pour l'établissement d'un autre Diploma Supplement se montent actuellement à CHF 30.-.

Celles et ceux qui ont obtenu (a posteriori) leur diplôme fédéral via la **passerelle/le diplôme de branche** doivent, pour obtenir un autre Diploma Supplement, également présenter un Certificat de Branche et peuvent suivre la procédure d'équivalence simplifiée.